

TERMES DE REFERENCE

Consultant/e international/e - Evaluation formative du projet « Renforcer la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits »

MODALITÉ DE CONTRAT	Consultance individuelle (international/e)
LIEU D'AFFECTATION:	Planning, Monitoring, Data and Evidence (PMDE), Abidjan Côte d'Ivoire
DURÉE DU CONTRAT:	5 mois (télétravail + missions (Abidjan et sites du projet))

Objet de la mission

L'objectif général de l'évaluation du projet de renforcement de la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits est de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui du PBF à travers de l'UNICEF et de l'OIM depuis 2024, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration et la réplique des projets similaires dans d'autres zones frontalières.

Champ d'application

Le projet pour « le renforcement de la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits » objet de la présente évaluation, a été initié en avril 2024 et a pris fin en septembre 2026, avec l'appui financier du Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix (PBF). Sous la coordination de l'UNICEF Côte d'Ivoire, les agences UNICEF et OIM ont bénéficié directement de ces fonds à hauteur de 2,5 millions de dollars pour la mise en œuvre des interventions en collaboration avec des partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux. Le projet PBF a permis des avancées significatives en matière de gouvernance agropastorale, de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le projet a également introduit des outils innovants de gestion de la transhumance, notamment le Transhumance Tracking Tool (TTT).

Le projet mis en œuvre dans la région du Bounkani le long de la frontière avec le Ghana, s'inscrit pleinement dans les priorités nationales en matière de consolidation de la paix, de cohésion sociale, de résilience communautaire et de sécurisation des zones frontalières, telles que portées par le Plan National de Développement et le Programme Social du Gouvernement (PS Gouv 2).

Ce projet vise à réduire les conflits entre les agriculteurs et éleveurs et renforcer la résilience des communautés frontalières face aux vulnérabilités persistantes liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau. L'accès limité aux ressources naturelles, renforce la compétition autour des faibles ressources disponibles et favorise ainsi les conflits potentiels sur un fond latent de tensions entre les communautés Koulango et Lobi en lien avec le foncier. La réduction des conflits s'est faite donc à travers le renforcement des mécanismes communautaires et structures étatiques, la promotion de la participation active des communautés dans la prévention des conflits ; ainsi que l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable, aux moyens de subsistance durable et aux ressources agropastorales.

Le projet est organisé autour de deux principales composantes stratégiques d'intervention :

Composante 1 : Renforcement de la résilience des communautés à travers une gouvernance locale inclusive et un meilleur accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures ;

Composante 2 : Renforcement des capacités et de la coordination des acteurs étatiques pour la préservation de la paix.

Le projet a été mis en œuvre exclusivement dans les neuf (neuf (9)) localités : Tamé-Koulda, Tantama, Vonkoro, Niandégué, Massitéon, Ondéfidouo, Kermatédouo, Kinta, Piayé, Sitedouo du Département de Bouna.

Une description détaillée de l'évaluation est disponible dans le document annexé: TDR Evaluation formative du projet PBF Borderland PDF final.pdf

Tâches principales	Livrables/Produits attendus	Calendrier/Échéances
Elaborer le rapport de démarrage prenant en compte les recommandations issues de la réunion de cadrage de l'évaluation	Le rapport de démarrage est validé par le groupe de référence.	30 Novembre 2026
Elaborer le rapport préliminaire de l'évaluation prenant en compte la collecte, l'analyse des données sur le terrain et les constats préliminaires	Le rapport préliminaire de l'évaluation est validé par le groupe de référence.	28 Février 2027
Elaborer le rapport final de l'évaluation comprenant le résumé exécutif et élaborer le policy brief..	Le rapport final de l'évaluation comprenant le résumé exécutif et le policy brief sont validés par le groupe de référence.	31 Mars 2027

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

- Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.
- Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.
- L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

**QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES
(TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION****Education:**

- Diplôme universitaire supérieur en évaluation, économie, statistiques, politiques publiques, recherche, sociologie ou autre domaine lié aux sciences sociales ou à l'évaluation.

Expérience professionnelle:

- Avoir au moins dix ans d'expérience dans la conception et la réalisation d'évaluations de programmes/projets de grande qualité suivant les normes et standards de l'UNEG et de l'UNICEF en matière d'évaluation. Une copie d'un rapport d'évaluation dont le candidat est l'auteur principal doit être soumise dans le cadre de la candidature ;
- Avoir une expérience dans le domaine du changement social et comportemental ;
- Avoir la maîtrise des méthodes d'analyse des données - tant quantitatives que qualitatives ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Français et en Anglais et de facilitation de processus participatifs ;

- Avoir une expérience de travail en en Afrique de l'Ouest et du Centre dans le domaine de la cohésion sociale et la prévention des conflits ou de la communication pour le changement social et comportemental.

Exigences linguistiques

- Français

Connaissances / expertise / compétences:

- L'évaluation sera conduite par un/une consultant (e) international(e) ayant une solide expertise dans le domaine de la conduite des évaluations avec une parfaite maîtrise des méthodes d'évaluation des changements de comportements. Le/La consultant (e) international devra mobiliser un/une consultant(e) ayant le profil requis qui travaillera sous sa supervision

Atouts souhaitables:

- Anglais

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)
(BUREAU PAYS Cote d'Ivoire)
TERMES DE REFERENCES POUR UN CABINET

Titre de la Consultance :
Evaluation formative du projet PBF borderland « Renforcer la résilience des communautés frontalières
du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits » d'avril 2024 à septembre 2026

Durée de la consultation : 60 jours sur une période allant novembre 2026 à mars 2027

Entités des Nations Unies participantes : UNICEF et OIM

I. Objet de l'évaluation

Le projet pour « le renforcement de la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits » objet de la présente évaluation, a été initié en avril 2024 et a pris fin en septembre 2026, avec l'appui financier du Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix (PBF). Sous la coordination de l'UNICEF Côte d'Ivoire, les agences UNICEF et OIM ont bénéficié directement de ces fonds à hauteur de 2,5 millions de dollars pour la mise en œuvre des interventions en collaboration avec des partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux. Le projet PBF a permis des avancées significatives en matière de gouvernance agropastorale, de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le projet a également introduit des outils innovants de gestion de la transhumance, notamment le Transhumance Tracking Tool (TTT).

Le projet mis en œuvre dans la région du Bounkani le long de la frontière avec le Ghana, s'inscrit pleinement dans les priorités nationales en matière de consolidation de la paix, de cohésion sociale, de résilience communautaire et de sécurisation des zones frontalières, telles que portées par le Plan National de Développement et le Programme Social du Gouvernement (PS Gouv 2).

Ce projet vise à réduire les conflits entre les agriculteurs et éleveurs et renforcer la résilience des communautés frontalières face aux vulnérabilités persistantes liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau. L'accès limité aux ressources naturelles, renforce la compétition autour des faibles ressources disponibles et favorise ainsi les conflits potentiels sur un fond latent de tensions entre les communautés Koulango et Lobi en lien avec le foncier. La réduction des conflits s'est faite donc à travers le renforcement des mécanismes communautaires et structures étatiques, la promotion de la participation active des communautés dans la prévention des conflits ; ainsi que l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable, aux moyens de subsistance durable et aux ressources agropastorales.

Le projet est organisé autour de deux principales composantes stratégiques d'intervention :

-  **Composante 1** : Renforcement de la résilience des communautés à travers une gouvernance locale inclusive et un meilleur accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures ;
-  **Composante 2** : Renforcement des capacités et de la coordination des acteurs étatiques pour la préservation de la paix.

Le tableau ci-dessous résume les principales interventions mises en œuvre selon les composantes.

Composantes	Paquets d'interventions	Groupes Cibles
Composante 1 : Renforcement de la résilience des communautés à travers une gouvernance locale inclusive et un meilleur accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures	Gouvernance locale participative et cohésion sociale	- Communautés - Jeunes - Femmes - Leaders communautaires - Migrants et demandeurs d'asile - Agriculteurs/éleveurs
	Renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits	
	Renforcement des moyens de subsistance et de la résilience économique	
	Réhabilitation des infrastructures communautaires et agropastorales/Construction d'infrastructures d'eau potable	
Composante 2 : Renforcement des capacités et de la coordination des acteurs étatiques pour la préservation de la paix	Renforcement des capacités institutionnelles	- Autorités administratives - Agents étatiques - Services techniques - Organisations pastorales et agricoles
	Gestion de la transhumance et système d'alerte précoce	
	Coordination et coopération transfrontalière	

Conformément à l'approche fondée sur les droits humains, les principaux titulaires de droits sont les femmes, les jeunes, les enfants, les migrants, les demandeurs d'asile, les agriculteurs et les éleveurs vivant dans les zones d'intervention. Les principaux détenteurs d'obligations sont les autorités administratives locales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les structures communautaires impliquées dans la prévention et la gestion des conflits. L'UNICEF, l'OIM et les partenaires de mise en œuvre jouent un rôle de soutien technique et institutionnel pour le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations.

Au-delà de son alignement aux stratégies nationales telles qu'aux piliers 4 et 5 du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et aux axes stratégique 1 et 3 du Programme Social du Gouvernement de Cote d'Ivoire (PS Gouv2) 2022-2024, ce projet contribuera au domaine prioritaire **2.3 Prévention/gestion des conflits** du PBF, il contribue également au résultat 4 du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD)¹ 2021-2025 et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ODD 5, 6, 8, 10, 16, 17.

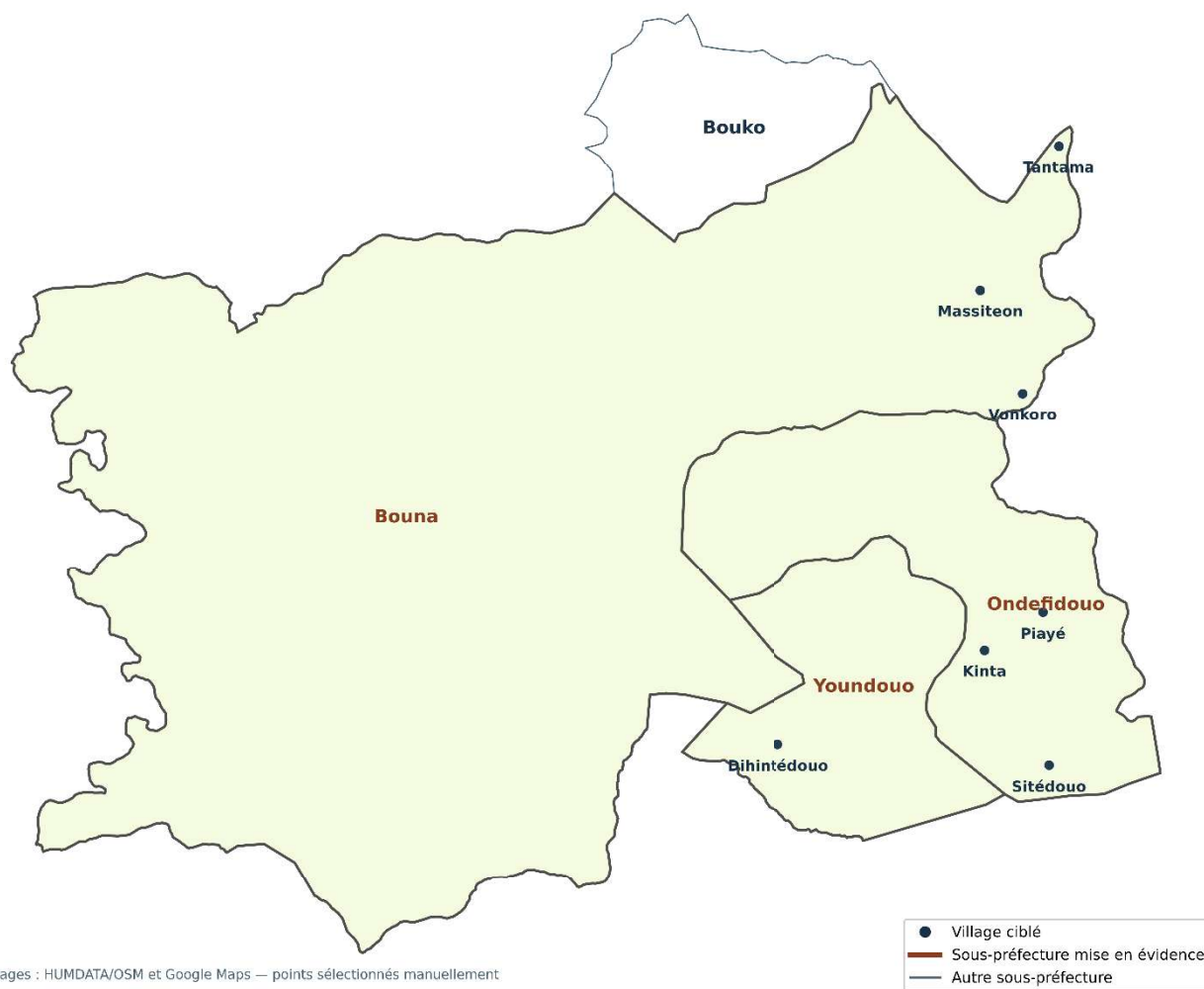
Le projet a été mis en œuvre exclusivement dans les neuf (neuf (9)) localités : Tamé-Koulda, Tantama, Vonkoro, Niandégoué, Massitéon, Ondéfidouo, Kermatédouo, Kinta, Piayé, Sitedouo du Département de Bouna.

Cartographie des zones d'interventions

¹ D'ici à 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

Département de Bouna

Sous-préfectures et villages ciblés



Théorie du Changement

Les effets attendus de la mise en œuvre du projet de renforcement de la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits seront réalisés à travers 3 principaux changements.

Si les communautés locales y compris les populations agropastorales et pastorales sont soutenues pour identifier et mettre en œuvre des stratégies communautaires inclusives de gestion des ressources naturelles et de la transhumance, ainsi que des mécanismes participatifs pour prévenir et résoudre les conflits ;

Si la compréhension des acteurs locaux et des communautés sur la mobilité pastorale/transhumante est améliorée par le biais de données probantes et s'ils sont outillés pour prévenir les conflits, y compris les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à la transhumance ;

Si l'accès à l'eau potable, les moyens de subsistance et l'accès aux opportunités économiques sont améliorés et répondent aux besoins et priorités spécifiques de tous les groupes y compris les femmes, les jeunes et les migrants ;

Alors les conflits agriculteurs et éleveurs liés à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau, seront réduits et les communautés frontalières seront moins vulnérables aux conflits et aux fragilités, contribuant ainsi à la stabilité de la région et à la cohabitation pacifique durable.

A condition que : (i) l'engagement du gouvernement et des autorités locales en faveur de la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs sera renforcé ; (ii) l'implication des jeunes, des femmes, des migrants et des demandeurs d'asile dans les instances locales de décision sera effective ; (iii) la coordination entre les autorités administratives, les services techniques et les organisations pastorales et agricoles est renforcée ; (iv) les comités de gestion inclusifs sont mis en place dans les communautés ciblées et leur inclusion dans les plans de développement régionaux est effective ; (v) le contrôle de la mise en œuvre des initiatives par les institutions locales sera renforcé ; (vi) les informations fiables sur les mouvements de transhumance nationale et transfrontalière sont maîtrisées par les autorités gouvernementales.

Le cadre de résultats et de mesure de la performance² du projet fourni plus de détails sur les résultats attendus.

II. But de l'évaluation

Cette évaluation vise à satisfaire l'obligation de redevabilité et à contribuer à l'apprentissage organisationnel.

- Quant au but de **redevabilité**, cette évaluation permettra aux agences engagées dans la mise en œuvre du projet (UNICEF et OIM) de rendre compte des résultats atteints (soit attendus ou inattendus) au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, aux bailleurs de fonds (redevabilité verticale) ainsi qu'aux communautés titulaires de droits (redevabilité horizontale).
- L'évaluation vise également à contribuer à l'**apprentissage** organisationnel en **(i)** guidant les agences engagées et le gouvernement à comprendre les déterminants des résultats et à mieux répliquer éventuellement ce modèle d'intervention dans les autres régions frontalières ; en **(ii)** informant l'ajustement de la stratégie de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs et en **(iii)** améliorant la compréhension des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles.

² [Cadre de resultats_Projet PBF borderland.docx](#)

Les utilisateurs potentiels des résultats de la présente évaluation sont : le Gouvernement ivoirien et les agences engagées (UNICEF et OIM), les titulaires de droits et détenteurs d'obligation ciblés directement ou indirectement, le fonds de consolidation de la paix (PBF), les partenaires de mise en œuvre, les médias et journalistes.

Les utilisations envisagées sont listées dans Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Possible utilisation de l'évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)
Titulaires de droits et détenteurs d'obligation	En comprenant mieux leurs rôles et responsabilité, ainsi que les déterminants des résultats atteints, les titulaires de droits et détenteurs d'obligation amélioreront leur engagement pour la prévention et la gestion des conflits.
Agences de mise en œuvre (UNICEF et OIM)	En comprenant mieux les contributions du projet aux programmes de développement, les deux agences UNICEF et OIM ajusteront leurs stratégies de mise en œuvre des projets de résilience, de cohésion sociale et de prévention des conflits.
	Définir une meilleure stratégie de coordination intra et interagence en vue du renforcement des synergies intersectorielles pour le renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base et à une gestion communautaire plus inclusive de ces services et le renforcement de la gouvernance des zones frontalières.
	Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées au cours de l'analyse
UN et d'autres partenaires de développement	UNICEF et OIM, en collaboration avec tous les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) apporteront des changements stratégiques /de mise en œuvre à leurs programmes sur la résilience, la cohésion sociale et la prévention des conflits. Pour le PBF, elle constitue un outil stratégique pour démontrer, apprendre et améliorer l'efficacité des investissements du Fonds
Société Civile	La collaboration est mieux définie et leur engagement pour la prévention et la gestion des conflits est amélioré
Gouvernement de la Côte d'Ivoire : - Ministère du Plan et du Développement - Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté - Ministère des Ressources Animales et Halieutiques - Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières - Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement - Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité - Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire - Office National de l'Eau Potable (ONEP) - Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Mieux définir les modalités de la collaboration avec l'UNICEF et l'OIM en ce qui concerne la réalisation des objectifs pertinents fixés dans les Plans nationaux de développement respectifs et les ODD 5, 6, 8, 10, 16 et 17.

III. Objectifs de l'évaluation

L'**objectif général** de l'évaluation du projet de renforcement de la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits est de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui du PBF à travers de l'UNICEF et de l'OIM depuis 2024, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration et la réplication des projets similaires dans d'autres zones frontalières.

Objectifs spécifiques

L'évaluation poursuivra les objectifs suivants :

- Apprécier le projet de renforcement de la résilience des communautés frontalières en Côte d'Ivoire en termes de cohérence, de pertinence, d'efficacité, d'efficience (coûts/efficacité), et la durabilité des acquis de l'intervention ;
- Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non dans le projet de renforcement de la résilience des communautés frontalières, y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ;
- Identifier les bonnes pratiques et innovations (qui méritent d'être répliquées) en matière de renforcement de la résilience des communautés et de prévention et de gestion des conflits, y compris les aspects catalytiques des interventions au niveau institutionnel et au niveau communautaire ;
- Analyser le niveau d'engagement et d'appropriation des titulaires de droits et des détenteurs d'obligation dans la mise en œuvre des interventions de renforcement de la résilience et de prévention et gestion de conflits ;
- Déterminer dans quelle mesure le projet de renforcement de la résilience des communautés à intégrer les droits humains, l'équité et le genre dans sa conception, sa mise en œuvre et son suivi ;
- Apprécier la contribution du projet aux aspects du renforcement des capacités des jeunes (hommes/femmes) et des femmes en tant qu'acteurs de la cohésion sociale ;
- Formuler des recommandations clés actionnables, notamment sur la manière d'améliorer les processus de mise en œuvre (recommandations opérationnelles) et de renforcer la performance du projet de renforcement de la résilience des communautés (recommandations stratégiques).

IV. Portée de l'évaluation

Portée thématique

L'évaluation va se focaliser sur les déterminants de la prévention des conflits et de la réduction de la vulnérabilité des populations des zones frontalières du Bounkani à travers le renforcement des mécanismes communautaires et structures étatiques, la promotion de la participation active des communautés dans la prévention des conflits ; ainsi que l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable, aux moyens de subsistance durable et aux ressources agropastorales.

Plus spécifiquement, cette évaluation se fera à deux niveaux :

- a. **Au niveau institutionnel** : Renforcement des capacités et de la coordination des acteurs étatiques pour la préservation de la paix
- b. **Au niveau communautaire** : Renforcement de la résilience des communautés à travers une gouvernance locale inclusive et un meilleur accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures.

Portée géographique

La revue documentaire pourra couvrir toutes les interventions mises en œuvre dans le cadre du projet PBF borderland et aussi les interventions existantes avant ce projet. Toutefois, la collecte de données sera prévue uniquement sur un échantillon des neuf (9) localités : Tamé-Koulda, Tantama, Vonkoro, Niandégoué, Massitéon, Ondéfidouo, Kermatedouo, Kinta, Piayé, Sitedouo du Département de Bouna ayant bénéficié de la mise en œuvre du projet.

Portée chronologique

L'évaluation couvrira toutes les activités mises en œuvre entre avril 2024 et septembre 2026.

V. Contexte de l'évaluation

La région du Bounkani dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire partage des frontières avec le Burkina Faso et le Ghana. Avec une population de 427 037 habitants en 2021, les principales activités économiques de la région sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. Ces communautés sont composées à la fois de populations autochtones ivoiriennes (Koulango et Lobi), de populations allogènes (Bozos, Peuls et Mossis) et de populations migrantes provenant principalement du Burkina Faso, du Mali et du Ghana.

Le département de Bouna, et ses sous-préfectures de Bouna et de Ondéfidouo, sont considérés comme la « région des trois frontières » avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Burkina Faso et longeant le fleuve de la Volta Noire. Cette zone géographique, à l'instar du Bounkani, fait face à de nombreux conflits agriculteurs/éleveurs dans un nid de conflits intercommunautaires latents entre Koulango et Lobi, menaçant la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont atteint un pic de rare violence en mars 2016 dans toute la région à Bouna entre des éleveurs peuls burkinabés et des agriculteurs lobi et Koulango ivoiriens, faisant 33 morts, une cinquantaine de blessés et 2 500 personnes déplacées. A la suite de ce conflit, le Conseil des ministres a adopté une loi relative à la transhumance et aux déplacements du bétail d'élevage en Côte d'Ivoire en 2016 suivi de la mise en place de comités de gestion à toutes les échelles locales de l'administration du territoire village, sous-préfecture et département. Depuis, des conflits de faible ampleur persistent, notamment dans les localités situées sur les axes de transhumance.

Sur le plan socio-économique, la région du Bounkani est l'une des plus pauvres de la Côte d'Ivoire avec en 2021, plus de 71,6% de la population³ qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Sur le plan sécuritaire, la région du Bounkani reste celle qui a enregistré le plus d'attaques de groupes armés non étatiques (GANE) en Côte d'Ivoire, principalement dans le département de Téhini en 2021 et en 2022. Par sa proximité géographique avec le Burkina Faso, où la présence de Groupes Armés Non Etatique (GANE) est avérée, la région du Bounkani est particulièrement exposée à cette menace. Le Bounkani est aussi exposé à la menace sécuritaire du Sahel qui s'est déjà manifestée dans la région en 2020 et 2021 par 11 attaques visant principalement les forces de sécurité.

En outre, les populations sont confrontées à un afflux de ressortissants burkinabè, estimé par le HCR en avril 2024 à 48,889 demandeurs d'asile au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, dont environ 30,117 dans la région du Bounkani⁴. Les populations fuyant l'insécurité au Burkina Faso sont principalement des Peuhls qui se déplacent avec leur bétail, augmentant ainsi la pression sur les ressources naturelles et mettant en péril la cohésion sociale.

Pour pallier ces vulnérabilités, le Gouvernement et ses partenaires ont initié plusieurs programmes pour renforcer la résilience des populations en particulier les jeunes, les femmes et les migrants, dans la région du

³ Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2021), INS

⁴ UNHCR COTE D'IVOIRE : Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord (30 avril 2024)

Boukani. Il s'agit notamment de la deuxième phase du programme social du gouvernement de 2022 à 2024 (PS Gouv2) et du Programme résilience Nord-Est du Système des Nations Unies.

Cependant, des efforts restent à faire pour consolider la paix particulièrement dans la zone frontalière avec le Ghana, qui présente des vulnérabilités similaires aux autres départements de la région. En effet, la bande frontalière du Boukani avec le Ghana est insuffisamment couverte par des initiatives favorisant la paix et la cohésion sociale du fait d'une importante cristallisation des interventions au profit de la zone frontalière avec le Burkina Faso alors qu'elle présente les mêmes caractéristiques en matière d'exposition aux conflits, surtout les conflits agriculteurs-éleveurs.

L'analyse des défis et facteurs de conflits met en évidence la nécessité **(i)** de renforcer les mécanismes de prévention et résolution de conflits communautaires et des institutions locales, **(ii)** de promouvoir la participation active des communautés dans la prévention des conflits, **(iii)** d'améliorer les conditions d'accès équitable à l'eau, aux moyens de subsistance durable et aux ressources agropastorales, **(iv)** d'améliorer la compréhension des mouvements de transhumance et une meilleure coordination afin de mieux gérer les risques de conflits liés à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles.

C'est dans ce contexte que l'UNICEF et l'OIM de la Côte d'Ivoire avec l'appui financier du Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix (PBF) et en étroite collaboration avec le gouvernement ont formulé le projet «Renforcer la résilience des communautés frontalières du Boukani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits» qui vise à réduire les conflits agriculteurs et éleveurs et renforcer la résilience des communautés frontalières face aux vulnérabilités persistantes liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau. Ce projet comprend un appui au niveau institutionnel et un appui niveau communautaire.

VI. Critères de l'évaluation

Le projet de renforcement de la résilience des communautés frontalières du Boukani sera évalué sur la base de cinq des six critères de l'OCDE/CAD que sont : la pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité. Les critères transversaux de droits humains, de genre et d'équité seront également pris en compte de manière transversale. Le critère d'impact ne sera pas abordé dans le cadre de la présente évaluation formative. Toutefois, les changements les plus significatifs ou effets transformateurs induits par la mise en œuvre du projet seront appréciés à travers les autres critères.

VII. Questions d'évaluation

Sur la base de l'utilisation prévue des résultats de l'évaluation et des critères devant guider l'évaluation, les questions suivantes d'évaluation ont été définies. Toutefois, l'équipe de consultants indépendants pourra revoir les questions dans la proposition technique et les finaliser en collaboration avec l'UNICEF et l'OIM au cours de la phase de démarrage.

1. Pertinence

- 1.1** Dans quelle mesure le projet PBF borderland répond-il aux besoins évolutifs des communautés détentrices de droit (h/f) et différents groupes sociaux ? et s'est-il adapté aux changements du contexte, y compris en situation de conflit ?
- 1.2** Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de consolidation de la paix et de développement et des priorités du programme pays de l'UNICEF et de l'OIM et les ODD ?
- 1.3** Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet restent valables et pertinents, comme prévu initialement ou modifiés par la suite pour répondre aux besoins et aux priorités des jeunes, des femmes et des autres acteurs non gouvernementaux concernés ?

2. Cohérence

- 1.1 Dans quelle mesure les interventions du projet PBF borderland sont-elles complémentaires à celles mises en œuvre par le gouvernement et ses partenaires dans le domaine de la cohésion sociale, prévention des conflits et renforcement de l'accès aux services sociaux de base ?
- 1.2 Dans quelle mesure le projet est-il arrimé/intégré aux plans et programmes régional, départementaux /communaux existants ?
- 1.3 Dans quelle mesure les facteurs contextuels, l'insécurité et les mouvements de la population, ont-ils été pris en compte lors de la formulation et mise en œuvre du projet PBF borderland ?

3. Efficacité

- 3.1 Dans quelle mesure le PBF borderland a-t-il atteint ses résultats attendus, y compris ceux relatifs à l'égalité de genre et à la participation des jeunes ? Quels sont les changements observés au niveau du renforcement du système (national et au niveau local) ?
- 3.2 Dans quelle mesure les stratégies de mise en œuvre déployées dans le cadre de l'exécution du projet ont-elles permis de réduire les vulnérabilités des enfants, des jeunes et des femmes ?
- 3.3 Quels sont les facteurs (internes et externes) qui ont le plus contribué ou entravé à la réalisation des objectifs envisagés du projet PBF borderland ?
- 3.4 Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses plus faibles performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être relevés ?
- 3.5 Dans quelle mesure les parties prenantes ont-ils contribué à la réalisation des résultats du projet PBF borderland ? Apprécier l'efficacité des rôles et responsabilités des parties prenantes au niveau national et local.
- 3.6 Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des communautés et autres parties prenantes à l'adoption des mécanismes de cohésion sociale et de prévention des conflits ? Et Comment la prévention des conflits s'est traduite en résultats concrets ?
- 3.7 Dans quelle mesure les processus de coordination et les stratégies de suivi-évaluation étaient-ils adaptés pour améliorer l'atteinte des résultats du projet PBF borderland ? Et comment pourraient-ils être améliorés ?

4. Efficience

- 4.1 Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?
- 4.2 Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les matérielles ont-elles été (i) suffisantes (quantité), (ii) adéquates (qualité) et (iii) déployées en temps opportun ?
- 4.3 Dans quelle mesure la structure de gestion du projet a-t-elle soutenu, une mise en œuvre et un suivi efficient du projet à tous les niveaux ?
- 4.4 Dans quelle mesure les partenariats ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution des interventions du projet PBF borderland ?
- 4.5 Les capacités locales ont-elles été renforcées et utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?

5. Durabilité

- 5.1. Comment les agences d'exécution ont-ils intégré des mesures pour garantir la durabilité des interventions sans l'appui financier du PBF borderland ?
- 5.2. Dans quelle mesure les communautés et les partenaires institutionnels se sont appropriés du projet PBF borderland et ses acquis ? Comment les mécanismes de coordination, les structures, les plans et les politiques à différents niveaux ont-ils évolué afin de pérenniser les résultats du projet PBF borderland ?
- 5.3. Dans quelle mesure les activités du projet PBF borderland ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?
- 5.4. Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des communautés et autres parties prenantes à l'adoption des mécanismes de cohésion sociale et de prévention des conflits ? Quels sont les principaux facteurs influençant la continuité et la durabilité des résultats du projet PBF borderland ?

6. Genre et droits humains, équité

- 6.1. Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et la mise en œuvre du projet PBF borderland ?
- 6.2. Dans quelle mesure le projet PBF borderland a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services sociaux de base dans les communautés ciblées et dans quelle mesure leur participation effective a-t-elle été assurée dans les mécanismes locaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits ?

VIII. Méthodologie

L'évaluation sera menée selon une approche participative et inclusive, axée sur l'utilisation et fondée sur la théorie (utilization-focused, and theory-based approach). Dans le cadre de l'approche axée sur l'utilisation, l'évaluation devra favoriser l'apprentissage sur ce qui a bien fonctionné et ce qu'il faut améliorer, afin d'éclairer la prise de décisions relative à la réplique ou la conception et la mise en œuvre de futurs projets similaires. L'approche basée sur la théorie reposera sur une actualisation / validation de la théorie du changement du projet, qui servira de cadre analytique pour examiner la chaîne de résultats, les hypothèses sous-jacentes et les facteurs contextuels ayant influencé l'atteinte ou non des résultats observés.

L'approche d'évaluation prendra en compte les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale conformément aux normes et standards d'évaluation du Groupe de l'Évaluation des Nations Unies (UNEG)⁵.

Le/La consultant (e) aura recours aux méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données primaires (qualitatives et quantitatives) auprès des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'intervention complétée par une analyse des données secondaires. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant⁶. Le/La consultant (e) devrait proposer une participation adéquate des enfants et des adolescents, des femmes et des jeunes tout au long du processus d'évaluation (à cette fin, l'utilisation des méthodologies du "body mapping", du "H Framework" et du "Air balloon" ou toute autre méthode centrée sur les enfants, est fortement recommandée).

Compte tenu de la nature complexe du projet, l'analyse des données devra s'appuyer sur une approche d'analyse de contribution. Celle-ci visera à apprécier dans quelle mesure les interventions du projet ont

⁵ <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

⁶ <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>

contribué aux résultats observés. Les constats évaluatifs seront établis sur la base de la triangulation des différentes sources de données et des opinions exprimées par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet..

Le/La consultant (e) conduira l'évaluation conformément au code de conduite et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations⁷. Le/La consultant (e) veillera au respect des principes d'éthiques en matière d'évaluation conformément au code de conduite de l'UNEG. Il/elle assurera la protection des droits des enfants impliqués dans le processus évaluatif et le respect de la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des abus sexuels en vigueur au sein des Nations Unies.

Par ailleurs, le/La consultant (e) devra proposer une méthodologie qui soit à même de mettre en évidence les effets obtenus grâce au projet PBF borderland, en comparaison à d'autres zones où ces interventions n'ont pas été mises en œuvre – à travers, dans la mesure du possible, une revue documentaire extensive et l'utilisation de données secondaires au niveau national et/ou régional. Cette méthodologie prendra en compte les différences parmi les parties prenantes, en termes d'âge, de genre, et autres critères jugés pertinents.

IX. Produits attendus et Plan de travail indicatif de l'évaluation

L'évaluation sera conduite par Le/La consultant (e) pour une période de 60 jours entre novembre 2026 et mars 2027. Sur la base des termes de référence, Le/La consultant (e) proposera un plan de travail détaillé spécifiant les différentes étapes du processus évaluatif ainsi que les approches et méthodes qui seront utilisées pour produire les différents livrables de l'évaluation suivants :

- Le rapport de démarrage décrivant la méthodologie détaillée d'évaluation avec les outils de collecte de données ;
- Le rapport provisoire et une présentation Powerpoint présentant les principaux constats évaluatifs préliminaires ;
- Le rapport final d'évaluation devra être d'au plus 50 pages (sans les annexes) et intégrera un résumé exécutif d'au plus 5 pages. Pour être accepté par l'UNICEF, le rapport devra intégrer de manière adéquate les standards utilisés pour l'évaluation indépendante de la qualité des rapports d'évaluation de l'UNICEF (évaluation formative) à travers le GEROS, UN-SWAP (UN System-wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women) et les directives de l'UNEG.
- Une présentation Powerpoint des principaux résultats de l'évaluation ;
- Une présentation PowerPoint des principaux résultats de l'évaluation
- Une compilation des données issues de l'évaluation
- Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation seront diffusées sous forme de policy brief résumant les principales conclusions, recommandations et leçons apprises de l'évaluation ;
- La validation du rapport d'évaluation servira d'opportunité pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation ou « management response ».

Il est à noter que l'UNICEF partagera les canevas de rapports afin de s'assurer que les rapports répondent aux normes GEROS.

⁷ <http://www.uneval.org/document/detail/980>

Le tableau ci-dessous indique le calendrier indicatif de l’Evaluation

Activités	Responsables	Calendrier
Analyse des propositions d’offre technique et financière et sélection de l’Equipe d’évaluation	UNICEF/OIM	Octobre 2026
Signature du contrat de consultation	Le/La consultant (e)	Novembre 2026
Réunion de cadrage de la mission	GRE / Gestionnaire de l’évaluation	Novembre 2026
Soumission du draft de rapport de démarrage	Le/La consultant (e)	Novembre 2026
Examen et validation du rapport de démarrage	Groupe de référence de l’évaluation (GRE)	Novembre 2026
Soumission de la version finale du rapport de démarrage	Le/La consultant (e)	Décembre 2026
Collecte et analyse de données sur le terrain	Le/La consultant (e)	Janvier 2027
Partage des constats préliminaires avec le groupe de référence de l’évaluation	Le/La consultant (e)	Janvier 2027
Soumission du draft de rapport d’évaluation	Le/La consultant (e)	Février 2027
Examen et validation du draft de rapport d’évaluation par le groupe de référence	GRE	Février 2027
Validation du rapport d’évaluation et d’élaboration du plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations de l’évaluation	GRE	Mars 2027
Rapport final d’évaluation, présentation PowerPoint soumis	Le/La consultant (e)	Mars 2027
Note de policy brief élaboré	Le/La consultant (e)	Mars 2027

X. Considérations éthiques, directives et normes

Le processus d’évaluation devra tenir compte des considérations éthiques, directives et normes selon les ressources suivantes :

- [Politique de l’UNICEF sur l’éthique des activités de production de données probantes impliquant des personnes en tant que participantes ou sujets de recherche \(2026\)](#)
- [Directives éthiques de l’UNEG pour l’évaluation \(2020\)](#)
- [Code de conduite de l’UNEG pour les évaluations dans le Système des Nations Unies](#)
- [Guide de l’UNEG sur l’intégration des droits humains et de l’égalité des sexes dans les évaluations \(2014\)](#)

XI. Gestion de l’évaluation

La cheffe de section planification, suivi, données et évidences (PMDE) assurera la gestion de l’évaluation pour préserver son indépendance. Le gestionnaire doit s’assurer du respect des normes et standards de l’UNICEF (GEROS)⁸ et du respect des normes de qualité UNEG⁹. Elle sera le point focal de Le/La consultant (e) et veillera à la validation de tous les produits de l’évaluation en collaboration avec le groupe de référence de l’évaluation (GRE). Le groupe de référence sera co-présidé par le Directeur Général du Plan et la Représentante Adjointe aux programmes de UNICEF avec la participation des gestionnaires de programme de l’UNICEF et de l’OIM de la Côte d’Ivoire, du point focal PBF Bureau du Coordonnateur résident, des associations nationales d’évaluation (RISE, 2iEVAL, EVALWOMEN, RifEval, EvalYouth). Le secrétariat de ce GRE sera assuré par le gestionnaire de l’évaluation. Le contrôle de qualité de l’évaluation sera effectué au moyen de la revue des TDR, du rapport de démarrage et du rapport de l’évaluation et assuré par le gestionnaire de l’évaluation en coordination avec le GRE et la Section Evaluation du bureau régional de l’UNICEF pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre (WCARO).

⁸ [Global Evaluation Reports Oversight System \(GEROS\) Handbook and Summary \[2017\] | UNICEF Evaluation in UNICEF](#)

⁹ <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>; <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

La conseillère régionale en évaluation du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre contribuera à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation.

XII. Profil de l'Equipe d'évaluation

L'évaluation sera conduite par un/une consultant (e) international(e) ayant une solide expertise dans le domaine de la conduite des évaluations avec une parfaite maîtrise des méthodes d'évaluation des changements de comportements. Le/La consultant (e) international devra mobiliser un/une consultant(e) ayant le profil requis qui travaillera sous sa supervision.

Le/la consultant-e principal-e devra assurer la coordination de l'équipe d'évaluation et procéder à la conception de l'évaluation, au pilotage du processus évaluatif, à l'assurance qualité et la délivrance des produits attendus en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Il/Elle devra conduire l'évaluation selon une approche favorable au travail d'équipe et au transfert des compétences au consultant (e) national (e) qu'il/elle aura sélectionné.

Il/Elle devra :

- Au moins un diplôme universitaire supérieur en évaluation, économie, statistiques, politiques publiques, recherche, sociologie ou autre domaine lié aux sciences sociales ou à l'évaluation ;
- Avoir au moins dix ans d'expérience dans la conception et la réalisation d'évaluations de programmes/projets de grande qualité suivant les normes et standards de l'UNEG et de l'UNICEF en matière d'évaluation. Une copie d'un rapport d'évaluation dont le candidat est l'auteur principal doit être soumise dans le cadre de la candidature ;
- Avoir une expérience dans le domaine du changement social et comportemental ;
- Avoir la maîtrise des méthodes d'analyse des données - tant quantitatives que qualitatives ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Français et en Anglais et de facilitation de processus participatifs ;
- Avoir une expérience de travail en Afrique de l'Ouest et du Centre dans le domaine de la cohésion sociale et la prévention des conflits ou de la communication pour le changement social et comportemental.

Le/la consultant-e national-e devra assurer et superviser la collecte des données sur le terrain et l'analyse des données pour établir les constats évaluatifs en étroite collaboration avec le/la consultant-e principal-e. Il/Elle devra avoir le profil suivant :

- Avoir au moins un master en prévention et gestion des conflits, en communication pour le changement social et comportemental, en sociologie, en évaluation ou dans un domaine pertinent des sciences sociales ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience en recherche qualitative et quantitative dans le domaine des droits de l'enfant ;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite d'évaluation ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Français et de facilitation de processus participatifs et inclusifs ;
- Avoir une bonne connaissance des régions du Nord de la Côte d'Ivoire.

Le/La consultant (e) pourrait être appuyé par une équipe d'enquêteurs sur le terrain. Cette équipe devrait être recrutée par le/la consultant (e) international(e) de l'évaluation. Par ailleurs, le/la consultant (e) international devra s'assurer d'avoir une équipe d'évaluation diversifiée en matière de genre, avec une expérience et/ou aptitude à l'utilisation de méthodes centrées sur les enfants.